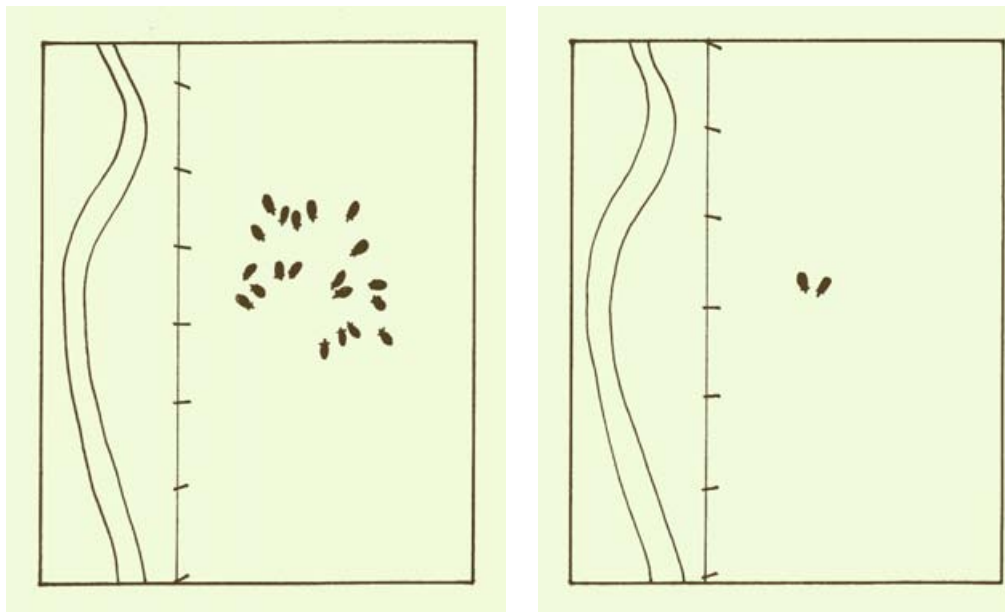


## ÉTAPE 3. ÉVALUATION DES RISQUES (pour les zones riveraines à pâturage important)



Le chargement est considéré comme le plus important facteur de la gestion des pâturages riverains. Le surpâturage dans les pâturages à forte densité met ces derniers en mauvais état et entraîne des dommages environnementaux.

L'évaluation des risques se penche sur les risques environnementaux relatifs à la sensibilité de l'endroit, à l'état de ses éléments et aux pratiques de gestion en place.

En général, les risques sont plus élevés si la densité de bétail est grande. **Si la densité est égale ou supérieure à une UN/acre/an, on la considère comme élevée**; on la rencontre plus souvent dans les aires d'attente pour le bétail, les parcs d'élevage et les aires d'exercice (p. ex. pour le bétail laitier). Dans ce cas, la plupart des pâturages ne peuvent suffire et il faut fournir des aliments. De plus, il faudrait gérer le fumier qui s'est déposé et le ruissellement provenant de ces zones intensives afin de réduire le risque de répercussions sur les eaux de surface et souterraines voisines.

L'évaluation des risques dont il est ici question concerne le pâturage riverain **où la densité est de moins d'une UN/acre/an**, ce qu'on appelle pâturage à faible densité (extensive).

Les raisons pour lesquelles on choisit des mesures dans cette catégorie sont les suivantes :

- ▶ si le problème est grave, on considère qu'il est semblable à un problème de gestion intensive et il doit être géré de la même manière
- ▶ si le problème est moyen, servez-vous des PGO pour obtenir un avantage semblable à celui de l'exclusion
- ▶ si le problème est mineur, choisissez alors des PGO qui vous permettent de vous pencher sur les principaux domaines ou les principales fonctions qui vous intéressent.

**Dans les endroits broutés à grand nombre d'animaux, il faut empêcher le bétail d'aller dans les cours d'eau et les zones riveraines. Dans la plupart des cas, une clôture permanente est la meilleure solution!**



### Grave

Si votre pointage total est de plus de 60, votre situation quant au pâturage présente un risque élevé et vous devez exclure le bétail du cours d'eau.



### Moyen

Si votre pointage se situe entre 40 et 60, vous devez planifier et agir. Commencez par regarder dans quel domaine votre pointage est le plus faible (caractéristiques de l'endroit, gestion, etc.). S'il s'agit de la gestion, planifiez quelques changements et faites un suivi. Cela pourrait suffire à améliorer la situation et votre catégorie de risque.



### Mineur/faible risque

Si votre pointage est faible, il pourrait suffire d'apporter quelques changements (p. ex. quant au moment de l'accès et à l'alimentation ou aux techniques de pâturage et de mise en dépens).

L'évaluation des risques ou de l'endroit est la meilleure façon d'articuler la nature et l'ampleur des problèmes. Ensuite, il s'agit de montrer comment régler le problème. Le plan de gestion du pâturage (PGP), qui suivra, vous permettra de réagir à une évaluation sur place grâce à des étapes claires et définies qui allient les objectifs de production aux objectifs environnementaux et aux questions pratiques.

Une évaluation des risques vous aide à comprendre à quel point une situation est risquée et pourquoi. C'est un outil précieux pour vous aider à planifier des PGO pertinentes. L'évaluation des risques comporte plusieurs dimensions :

- ▶ la gestion des risques (caractéristiques que vous pouvez contrôler), p. ex. sources d'eau, pratiques de pâturage
- ▶ les problèmes externes (calmer les préoccupations des utilisateurs de la même ressource en aval ou dans les environs), p. ex., lieux de pêche en aval et habitats de la sauvagine
- ▶ les répercussions (preuve de problèmes), p. ex., dommages sur les rives.

Dans l'évaluation des risques à l'égard du pâturage à faible densité (voir page suivante), ces dimensions sont regroupées et classées par ordre, de faible risque à risque très élevé. Chaque cellule comprend une description des caractéristiques qui permettent de juger s'il s'agit de ce niveau de risque-là. Un pointage ou un risque est lié à chaque niveau. Plus le pointage est élevé, plus le risque est grand.



**L'état de l'endroit, comme la stabilité des rives, est un outil de diagnostic essentiel.**



**Dans certains cas, il peut suffire de fournir une autre source d'eau pour régler le pâturage riverain si l'impact est minime.**

**Certaines eaux de surface sont des habitats importants. Les herbagers doivent vérifier s'il y a un impact dans ces régions plus régulièrement.**



**« L'évaluation des risques n'a pas été difficile et a donné une bonne idée des secteurs à améliorer. »**

**En aussi peu de temps qu'il a fallu pour parcourir la rive, la feuille d'évaluation s'est avérée être un excellent guide pour cerner les endroits où il y avait un risque environnemental possible. »**

**– Ian McKillop, producteur de boeuf du sud-ouest de l'Ontario et président, Ontario Cattlemen's Association.**

| CATÉGORIE D'ÉVALUATION DU RISQUE                                 | FAIBLE RISQUE  | RISQUE MOYEN   | RISQUE ÉLEVÉ  | RISQUE TRÈS ÉLEVÉ   |
|--|--|--|---|---|
| PRATIQUE DE GESTION  |  |  |   |   |
| A. DENSITÉ ET DURÉE DU PÂTURAGE (p. 78)                          | <b>2</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Faible densité (<math>\leq 0,25</math> UN/acre/an) OU</li> <li>Densité moyenne et PGP intégré</li> </ul> | <b>4</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Densité moyenne (0,25–0,5 UN/acre/an) OU</li> <li>Forte densité et PGP intégré</li> </ul>  | <b>7</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Forte densité (0,5–1,0 UN/acre/an) OU</li> <li>Très forte densité et PGP intégré</li> </ul>   | <b>10</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Très forte densité (<math>&gt; 1,0</math> UN/acre/an)</li> </ul>                         |
| B. MOMENT (OU CONDITIONS) DE L'ACCÈS À LA ZONE RIVERAINE (p. 79) | <b>2</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun accès OU</li> <li>Accès contrôlé l'été</li> </ul>  | <b>4</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Accès libre l'été seulement</li> </ul>   | <b>7</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Accès libre au printemps ou l'automne</li> </ul>  | <b>10</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Accès libre toute l'année</li> </ul>   |
| C. ACCÈS ET PASSAGES POUR LE BÉTAIL (p. 80)                      | <b>0</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Exclusion avec clôtures</li> <li>Aucun passage</li> </ul>  | <b>4</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une partie du pâturage est clôturé OU</li> <li>Accès contrôlé + protection des rives</li> <li>Pont ou passages à mi-pente + clôture</li> </ul> | <b>7</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Options autres que les clôtures pour contrôler l'accès OU</li> <li>Accès contrôlé sans protection des rives OU</li> <li>Passage dans le lit du cours d'eau</li> </ul> | <b>10</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Accès libre</li> <li>Nombreux passages au hasard</li> </ul>                              |
| D. EMPLACEMENT DES SUPPLÉMENTS, DU SEL ET DES ABRIS (p. 81)      | <b>2</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les éléments placés à plus de 50 m du haut de la rive</li> </ul>                                    | <b>4</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les éléments placés de 20 à 50 m du haut de la rive</li> </ul>  | <b>7</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'un ou l'autre des éléments placés de 5 à 20 m du haut de la rive</li> </ul>   | <b>10</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'un ou l'autre des éléments placés à moins de cinq mètres du haut de la rive</li> </ul> |
| E. EMPLACEMENT ET SOURCE D'EAU (p. 82)                           | <b>2</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Autre source d'eau située à plus de 50 m de l'eau de surface</li> </ul>                                  | <b>4</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Autre source d'eau située de 10 à 50 m OU</li> <li>Accès contrôlé + protection du lit et des rives</li> </ul>                                  | <b>7</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Eau fournie par accès contrôlé sans protection du lit et des rives</li> <li>Autre source d'eau située à moins de 10 m</li> </ul>                                      | <b>10</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pas d'autre source d'eau dans la zone riveraine broutée</li> </ul>                       |

| CATÉGORIE D'ÉVALUATION DU RISQUE        | FAIBLE RISQUE   | RISQUE MOYEN   | RISQUE ÉLEVÉ  | RISQUE TRÈS ÉLEVÉ  |
|---|---|--|---|--|
| <b>SENSIBILITÉ DE LA ZONE RIVERAINE</b> |   |  |   |  |
| F. TYPE D'EAU DE SURFACE (p. 83)        | <b>2</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>Rivières de plus de 30 m de large</li> <li>Lacs avec rives en pierre ou à texture grossière</li> </ul>   | <b>3</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>Rivières de moins de 30 m de large</li> <li>Fossés de drainage</li> <li>Criques canalisées</li> <li>Autres voies d'eau chaude</li> </ul>  | <b>4</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>Ruisseaux d'eau fraîche et froide</li> <li>Eau vive avec zones riveraines à sol peu profond à roc sous-jacent</li> </ul>   | <b>5</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>Zones humides, étangs naturels, réservoirs, dolines, régions d'alimentation de nappes</li> </ul>  |
| G. DÉSIGNATION DE L'HABITAT (p. 83)     | <b>2</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>Faible importance</li> </ul>   | <b>3</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>Habitat d'importance moyenne, comme les habitats des espèces communes dans la province ou répandues</li> <li>Couloirs de migration</li> </ul>   | <b>4</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>Habitat très important, comme les zones voisines des habitats essentiels des espèces en péril, les habitats des espèces préoccupantes ou des espèces rares dans la province ou les habitats utilisés par la faune spécialement protégée mentionnée dans la <i>Loi sur la protection du poisson et de la faune</i></li> </ul> | <b>5</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>Zone d'intérêt naturel et scientifique pour les sciences de la vie</li> <li>Lieu de pêche désigné</li> <li>Habitat essentiel des espèces menacées et en péril</li> <li>Zones humides</li> </ul>   |
| H. SOURCE D'EAU POTABLE (p. 84)         | <b>2</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>Prise d'eau urbaine en aval à plus de dix kilomètres</li> </ul>  | <b>3</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>Prise d'eau urbaine en aval à de deux à dix kilomètres</li> </ul>   | <b>4</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>Prise d'eau urbaine en aval à d'un à deux kilomètres</li> </ul>  | <b>5</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>Prise d'eau urbaine en aval à moins d'un kilomètre</li> </ul>   |
| I. UTILISATION RÉCRÉATIVE (p. 85)       | <b>2</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation récréative en aval à plus de dix kilomètres</li> </ul>   | <b>3</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation récréative en aval à de deux à dix kilomètres</li> </ul>  | <b>4</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation récréative en aval à d'un à deux kilomètres</li> </ul>   | <b>5</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation récréative en aval à moins d'un kilomètre</li> </ul>  |
| J. IMPACT SUR L'ÉTAT DES RIVES (p. 86)  | <b>2</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>Rives stables</li> <li>On y trouve de la végétation</li> <li>Des racines d'arbre retiennent le sol</li> <li>Aucun effondrement causé par le piétinement</li> </ul> | <b>4</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>Il y a de la végétation sur la majorité des rives, qui sont stables</li> <li>Des plantes ligneuses retiennent le sol</li> <li>Traces de dommages et d'effondrement causés par le piétinement</li> </ul> | <b>7</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>Signes d'instabilité sur les rives</li> <li>La végétation des rives est fortement broutée</li> <li>Peu de traces de retenue du sol par les racines des plantes</li> <li>On remarque des traces d'effondrement causé par le piétinement (plus de 25% des rives)</li> </ul>  | <b>10</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>Rives très instables</li> <li>La végétation des rives a été presque toute broutée et piétinée</li> <li>Aucune trace de retenue du sol par les racines des plantes</li> <li>La plupart des rives sont en train de s'effondrer en raison du piétinement</li> </ul> |

Pointage total :

Faible risque : Moins de 20 points

Risque moyen : 20–39 points

Risque élevé : 40–60 points

Risque très élevé : plus de 60 points

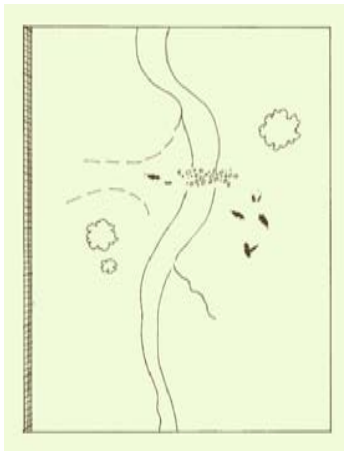
## PRATIQUES DE GESTION

## A. Durée et intensité du pâturage dans les zones riveraines

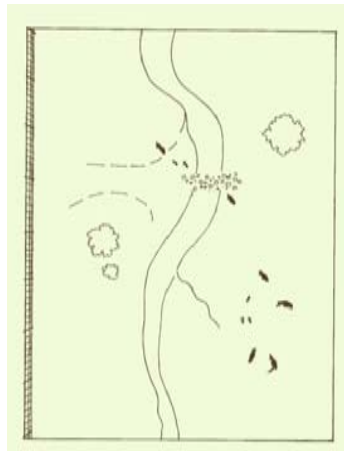
| FAIBLE RISQUE   | RISQUE MOYEN  | RISQUE ÉLEVÉ   | RISQUE TRÈS ÉLEVÉ  |   |
|---|---|--|--|---|
| 2   | 4   | 7  | 10   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Faible densité (<math>\leq 0,25</math> UN/acre/an) OU</li> <li>Densité moyenne et PGP intégré</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Densité moyenne (0,25–0,5 UN/acre/an) OU</li> <li>Forte densité et PGP intégré</li> </ul>                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Forte densité (0,5–1,0 UN/acre/an) OU</li> <li>Très forte densité et PGP intégré</li> </ul>                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Très forte densité (<math>&gt; 1,0</math> UN/acre/an)</li> </ul>  |   |
| TYPE DE BÉTAIL  | < 0,25 UN/ACRE/AN   | 0,26–0,50 UN/ACRE/AN   | 0,51–1,00 UN/ACRE/AN   | > 1,00 UN/ACRE/AN   |
| VACHE D'ÉLEVAGE DE BOUCHERIE (1 PAIRE /UN)  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Une paire de vache/veau/acre pendant moins de trois mois</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Une paire de vache/veau/acre pendant six mois OU</li> <li>Deux paires/acre pendant moins de trois mois</li> </ul>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>Une paire de vache/veau pendant 12 mois OU</li> <li>Une ou deux paires de vache/veau pendant six mois</li> </ul>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>Plus d'une paire de vache/veau pendant 12 mois OU</li> <li>Plus de deux paires de vache/veau pendant six mois</li> </ul> |
| BÉTAIL DE BOUCHERIE (2,0 TÊTES/UN)  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Moins de deux têtes pendant trois mois</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Une tête/acre pendant 12 mois OU</li> <li>Une ou deux têtes pendant six mois</li> </ul>                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>Une-deux têtes/acre pendant 12 mois OU</li> <li>Trois-quatre têtes pendant six mois</li> </ul>                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Plus de deux têtes/acre pendant 12 mois OU</li> <li>Plus de quatre têtes pendant six mois</li> </ul>                     |
| MOUTONS (8,0 BREBIS/UN, NOTAMMENT AGNEAUX, ANIMAUX DE RELÈVE ET BÉLIERS)  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Moins de deux brebis (avec agneau) pendant 12 mois OU</li> <li>Moins de quatre brebis pendant six mois par acre</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Deux-trois brebis (avec agneau) pendant 12 mois OU</li> <li>Plus de quatre à sept brebis pendant six mois par acre</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Quatre à huit brebis (avec agneau) pendant 12 mois OU</li> <li>Plus de huit à seize brebis pendant six mois par acre</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Plus de huit brebis (avec agneau) pendant 12 mois OU</li> <li>Plus de seize brebis pendant six mois par acre</li> </ul>  |
| CHEVAUX (DE TAILLE MOYENNE AVEC POULAIN NON SEVRÉ) (2,0 TÊTES/UN)   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Moins de deux têtes pendant six mois</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Une tête/acre pendant 12 mois OU</li> <li>Deux-trois têtes pendant six mois</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Une-deux têtes/acre pendant 12 mois OU</li> <li>Trois-quatre têtes pendant six mois</li> </ul>                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Plus de deux têtes/acre pendant 12 mois OU</li> <li>Plus de quatre têtes pendant six mois</li> </ul>                     |
| VACHE LAITIÈRE  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Une vache/acre pendant moins de trois mois</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Une vache/acre pendant moins de six mois OU</li> <li>Deux vaches/acre pendant moins de trois mois</li> </ul>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Une vache pendant 12 mois OU</li> <li>Une ou deux vaches pendant six mois</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Une ou deux vaches pendant 12 mois OU</li> <li>Deux ou trois vaches pendant six mois</li> </ul>                          |

**B. Moment (ou conditions) de l'accès à la zone riveraine**

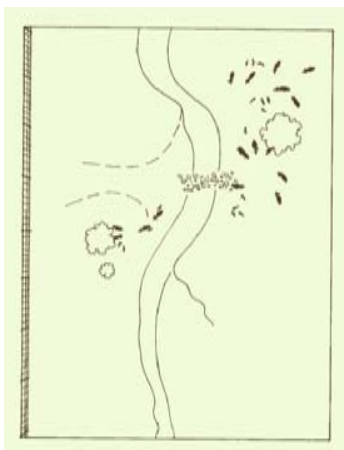
| FAIBLE RISQUE   | RISQUE MOYEN  | RISQUE ÉLEVÉ  | RISQUE TRÈS ÉLEVÉ   |
|---|---|---|---|
| <b>2</b>  | <b>4</b>  | <b>7</b>  | <b>10</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun accès ou accès contrôlé l'été</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Accès libre l'été seulement</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Accès libre au printemps ou l'automne</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Accès libre toute l'année</li> </ul> |



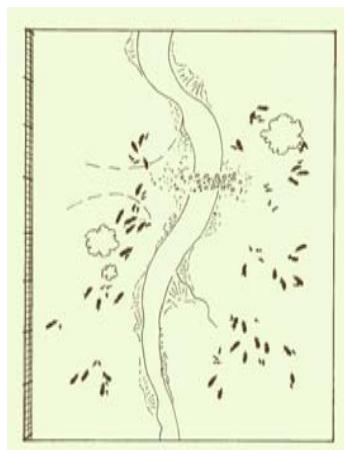
Cote de densité : faible



Cote de densité : moyenne



Cote de densité : forte



Cote de densité : très forte

Un accès libre l'été seulement est considéré comme un risque modéré.



Un accès libre pendant la saison entière pose un risque très élevé. L'exclusion du bétail des zones riveraines à la fin de l'hiver et au début du printemps diminue le risque de compactage du sol et de ruissellement.

**Les moutons et les chèvres font exception; ils ne vont pas dans l'eau.**

### Répercussions

Le bétail a tendance à se regrouper à certains endroits de prédilection afin d'être à l'ombre et d'accéder à un fourrage savoureux et à l'eau de surface. Lorsque le bétail a un accès toute l'année, les espèces fourragères du pâturage et l'endroit ont peu de temps de se rétablir. La mauvaise couverture dans le pâturage et le compactage des sols et des rives sont courants lorsque l'accès est libre.

Lorsqu'on donne au bétail accès aux zones riveraines au printemps et l'automne, le risque de compactage est plus élevé car les sols y sont souvent saturés. Au début du printemps, la nouvelle végétation fourragère aura du mal à repousser après un broutage intensif. L'automne, le broutage intensif diminue l'hivernation chez certaines espèces fourragères.

S'il est soigneusement géré, l'accès aux pâturages riverains pendant l'été aura peu de répercussions sur la couverture fourragère et l'état des lieux.

### C. Accès et passages pour le bétail

#### FAIBLE RISQUE

**2**

- Exclusion avec clôtures
- Aucun passage

#### RISQUE MOYEN

**4**

- Une partie du pâturage est clôturé OU
- Accès contrôlé + protection des rives OU
- Pont ou passages à mi-pente + clôture

#### RISQUE ÉLEVÉ

**7**

- Options autres que les clôtures pour contrôler l'accès OU
- Accès contrôlé sans protection des rives OU
- Passage dans le lit du cours d'eau

#### RISQUE TRÈS ÉLEVÉ

**10**

- Accès libre
- Nombreux passages au hasard



**On considère qu'un accès contrôlé comporte des risques moyens.**



**On considère qu'un accès libre comporte des risques très élevés.**



**Pour qu'un passage dans le lit d'un cours d'eau soit efficace, il doit être clôturé.**



## Répercussions

Dans les pâturages riverains non gérés, plus l'accès est important, plus le risque de dommages aux rives et de contamination directe est élevé.

S'il y a des pâturages des deux côtés d'un cours d'eau ou d'un drain, les répercussions sur la zone riveraine dépendent du type de passage et de la durée de l'accès.

Un passage clôturé limite la zone et la durée de l'accès. Les passages à mi-pente et les ponts éliminent pratiquement l'accès dans les passages du bétail.

Les passages non clôturés, où on a placé, à titre de déviations, des rochers, des arbustes ou des éléments naturels comme des vieux ravins ou des vieux passages dans la rive, sont des méthodes raisonnables pour gérer l'accès afin de localiser l'impact.

### D. Emplacement des aliments, du sel et des abris (abris artificiels)

#### FAIBLE RISQUE

2

- Tous les éléments placés à plus de 50 m du haut de la rive

#### RISQUE MOYEN

4

- Tous les éléments placés de 20 à 50 m du haut de la rive

#### RISQUE ÉLEVÉ

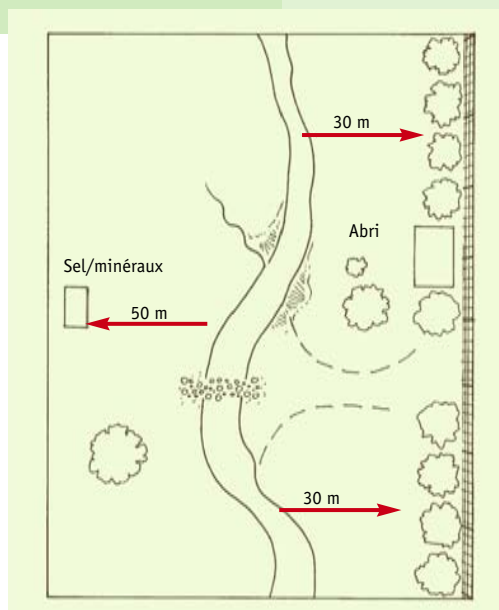
7

- L'un ou l'autre des éléments placés de 5 à 20 m du haut de la rive

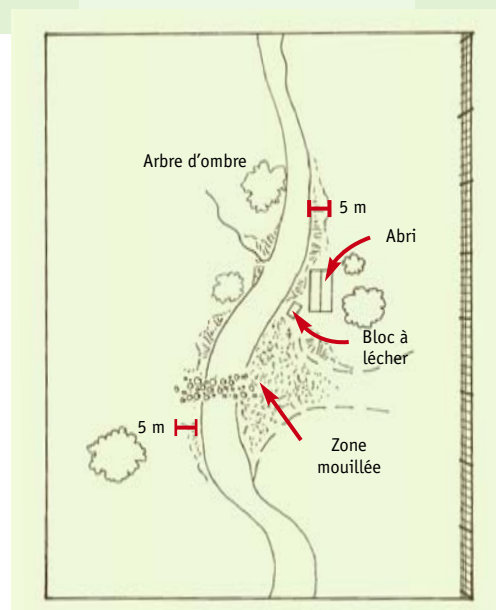
#### RISQUE TRÈS ÉLEVÉ

10

- L'un ou l'autre des éléments placés à moins de cinq mètres du haut de la rive



Le bétail a tendance à se rassembler près du sel, des aliments et des abris. On considère que l'installation de ces composantes de 20 à 50 mètres (65 à 164 pi) du haut d'une rive comporte un risque moyen.



On considère que l'installation des aliments, du sel ou des abris ombragés à moins de cinq mètres (16 pi) du haut d'une rive comporte un risque très élevé.

### Répercussions

Le bétail qui pâit dans les zones riveraines est attiré par le fourrage abondant, l'ombre, les abris et l'eau potable qui se trouvent dans la plupart des pâturages riverains. Les problèmes d'accès sont souvent attribuables au comportement des animaux. Par exemple, les rives peuvent être le plus instables près des points d'accès à l'eau potable qu'ils préfèrent.

On peut modifier ce comportement en plaçant les choses dont le bétail a besoin loin des zones vulnérables. En fournissant d'autres sources d'eau, vous pouvez attirer le bétail vers des endroits plus accessibles et lui donner une satisfaction semblable ou plus grande.

Selon les recherches et les observations des herbagers, les répercussions peuvent être cumulatives, donc si on place les sources d'eau et de sel de recharge près de l'ombre, loin de l'eau de surface, on minimise l'accès.

#### E. Emplacement et source d'eau

##### FAIBLE RISQUE

**2**

- Autre source d'eau située à plus de 50 m de l'eau de surface

##### RISQUE MOYEN

**4**

- Autre source d'eau située de 10 à 50 m OU
- Accès contrôlé + protection du lit et des rives

##### RISQUE ÉLEVÉ

**7**

- Eau fournie par accès contrôlé sans protection du lit et des rives
- Autre source d'eau située à moins de 10 m

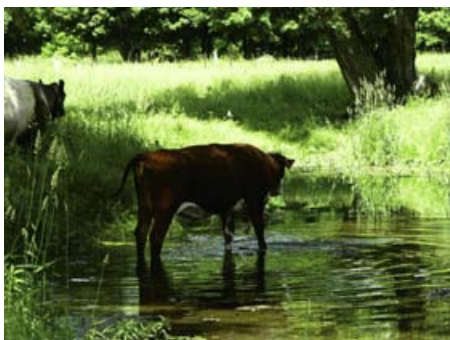
##### RISQUE TRÈS ÉLEVÉ

**10**

- Pas d'autre source d'eau dans la zone riveraine broutée



On considère que les sources d'eau de recharge situées de 10 à 50 m (33-164 pi) des rives comportent un risque moyen.



Si on n'offre pas d'autres sources d'eau au bétail, il aura régulièrement accès à l'eau de surface.

Les descriptions des sources d'abreuvement de recharge se trouvent aux pages 58-59.

## SENSIBILITÉ DE LA ZONE RIVERAINE

### F. Type d'eau de surface

| FAIBLE RISQUE   | RISQUE MOYEN  | RISQUE ÉLEVÉ  | RISQUE TRÈS ÉLEVÉ   |
|---|---|---|---|
| <b>2</b>  | <b>3</b>  | <b>4</b>  | <b>5</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rivières de plus de 30 m de large</li> <li>• Lacs avec rives en pierre ou à texture grossière</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rivières de moins de 30 m de large</li> <li>• Fossés de drainage</li> <li>• Criques canalisées</li> <li>• Autres voies d'eau chaude</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ruisseaux d'eau fraîche et froide</li> <li>• Eau vive avec zones riveraines à sol peu profond à roc sous-jacent</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Zones humides, étangs naturels, réservoirs, dolines, régions d'alimentation de nappes</li> </ul> |

### Répercussions

Les cours d'eau de premier ordre ou les petits plans d'eau de surface courent le plus grand risque d'être endommagés par le bétail à l'herbe. Il est plus probable que le bétail se concentre dans une petite zone et les possibilités de dilution seront moins grandes.

Communiquez avec le bureau local du ministère des Richesses naturelles ou de l'office de protection de la nature pour savoir si votre propriété porte une désignation spéciale.



Les zones humides et les étangs sont très sensibles à l'accès continu.



L'accès par le bétail comporte un risque plus élevé pour les cours d'eau froide.

### G. Désignation de l'habitat

| FAIBLE RISQUE   | RISQUE MOYEN   | RISQUE ÉLEVÉ  | RISQUE TRÈS ÉLEVÉ  |
|---|--|---|--|
| <b>2</b>  | <b>3</b>   | <b>4</b>  | <b>5</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible importance</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitat d'importance moyenne, comme les habitats des espèces communes dans la province ou répandues</li> <li>• Couloirs de migration</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitat très important, comme les zones voisines des habitats essentiels des espèces en péril, les habitats des espèces préoccupantes ou des espèces rares dans la province ou les habitats utilisés par la faune spécialement protégée mentionnée dans la <i>Loi sur la protection du poisson et de la faune</i></li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone d'intérêt naturel et scientifique pour les sciences de la vie</li> <li>• Lieu de pêche désigné</li> <li>• Habitat essentiel des espèces menacées et en péril</li> <li>• Zones humides</li> </ul> |

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec l'office de protection de la nature local ou le bureau local du ministère des Richesses naturelles.



Les rivières désignées comme lieux de pêche sont des habitats importants et sont très sensibles à l'utilisation qu'on fait du sol dans leur voisinage.



Bien qu'ils ne soient pas des habitats naturels, les drains municipaux sont des habitats moyennement importants pour le poisson.

## H. Source d'eau potable

### FAIBLE RISQUE

2

- Prise d'eau urbaine en aval à plus de dix kilomètres

### RISQUE MOYEN

3

- Prise d'eau urbaine en aval à de deux à dix kilomètres

### RISQUE ÉLEVÉ

4

- Prise d'eau urbaine en aval à d'un à deux kilomètres

### RISQUE TRÈS ÉLEVÉ

5

- Prise d'eau urbaine en aval à moins d'un kilomètre

Les pâturages situés près des prises pour l'eau potable municipale pourraient poser un risque élevé s'ils se trouvent à moins d'un kilomètre en aval.



## Répercussions

Les municipalités qui traitent l'eau de surface pour en faire de l'eau potable municipale sont évidemment très préoccupées par sa qualité. L'eau provenant de sources polluées contient des contaminants chimiques, physiques et biologiques naturels et produits par les activités humaines.

Les contaminants physiques peuvent être décelés; les contaminants chimiques peuvent être traités; enfin, pour éliminer la plupart des contaminants biologiques (comme les bactéries et les agents pathogènes plus gros), il faut recourir à la chloration et au filtrage respectivement. Cependant, les événements récents nous rappellent qu'aucun système de traitement n'est sans risque. L'une des principales préoccupations est la transmission des agents pathogènes hydriques du bétail aux humains.

Tous les agents pathogènes ne sont pas persistants; nombre d'entre eux sont susceptibles aux effets de la dilution, de l'exposition et de la distance parcourue. Les populations d'agents pathogènes diminuent grandement avec l'éloignement de la source de prise d'eau.

**I. Utilisation récréative (p. ex. plages, bassins urbains, lieux de natation)**

| FAIBLE RISQUE   | RISQUE MOYEN  | RISQUE ÉLEVÉ  | RISQUE TRÈS ÉLEVÉ   |
|---|---|---|---|
| <b>2</b>  | <b>3</b>  | <b>4</b>  | <b>5</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation récréative en aval à plus de dix kilomètres</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation récréative en aval à de deux à dix kilomètres</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation récréative en aval à d'un à deux kilomètres</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation récréative en aval à moins d'un kilomètre</li> </ul> |

**L'eau de surface est une ressource commune. Les loisirs sont une utilisation légitime des voies navigables de l'Ontario.**

**Répercussions**

L'accès par le bétail peut mener à l'ajout d'éléments nutritifs du fumier, d'agents pathogènes et de sédiment aux eaux de surface.

Comme on le souligne à la page 84, tous les polluants ne sont pas persistants. Ils sont sujets aux forces de dilution, à l'exposition, au traitement naturel et à l'absorption. L'incidence de ces forces augmente selon la distance parcourue de la source au lieu d'utilisation récréative de l'eau.

Les éléments nutritifs du fumier peuvent favoriser une croissance surabondante des plantes et des algues, ce qui diminue la qualité de l'utilisation récréative. Les agents pathogènes dans l'eau peuvent également diminuer la qualité des zones de natation ou d'utilisation récréative.

## J. État des rives

### FAIBLE RISQUE

2

- Rives stables
- On y trouve de la végétation
- Des racines d'arbre retiennent le sol
- Aucun effondrement causé par le piétinement



Rive en mauvais état : surpâturée; effondrement et éboulement évidents

### RISQUE MOYEN

4

- Il y a de la végétation sur la majorité des rives, qui sont stables
- Des plantes ligneuses retiennent le sol
- Traces de dommages et d'effondrement causés par le piétinement



Rive en état moyen : fortement pâturée ou surpâturée; on remarque un effondrement et des dommages causés par les sabots à certains endroits

### RISQUE ÉLEVÉ

7

- Signes d'instabilité sur les rives
- Il y a de la végétation sur les rives, mais elle est fortement broutée
- Peu de traces de retenue du sol par les racines des plantes
- On remarque des traces d'effondrement causé par le piétinement (plus de 25% des rives)



Rive en bon état : la section transversale du canal est presque en forme de coupe; effondrements ou éboulements minimes

### RISQUE TRÈS ÉLEVÉ

10

- Rives très instables
- La végétation des rives a été presque toute broutée et piétinée
- Aucune trace de retenue du sol par les racines des plantes
- La plupart des rives sont en train de s'effondrer en raison du piétinement



Rive en état optimum : la section transversale du canal est en forme de coupe; pas d'effondrements ni d'éboulements

« La feuille d'évaluation des risques vise à sensibiliser le producteur et à l'aider à cerner l'existence de problèmes possibles dont il ne se doutait pas. En parcourant les rives, il peut évaluer les conditions actuelles et commencer à songer aux améliorations immédiates et aux mesures correctives supplémentaires. »

– Klaus Wand,  
producteur de bœuf,  
district de Parry Sound

## Répercussions

Les canaux naturels donnent lieu à des rives stables. Lorsque les cours d'eau naturels se forment, des canaux sinueux se forment dans les matériaux géologiques. Les rives sont relativement stables parce que les racines denses de la végétation riveraine les retiennent.

Les rives deviennent instables lorsque ce couvert végétal naturel disparaît en raison du défrichage et du pâturage. Elles perdent l'effet naturel de « gabion » fourni par les racines des arbres et des arbustes.

Les zones riveraines pâturées comprennent une végétation surtout graminée. Les graminées ont des racines fibreuses qui, si elles sont saines, soutiennent les rives adéquatement.

La fréquence du pâturage et le compactage affaiblissent la végétation, le système racinaire et la stabilité du sol. L'instabilité des rives augmente selon la densité du pâturage et les dommages, ce qui en fait l'un des indicateurs les plus fiables de l'état général des pâturages riverains.